

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom de la Préparation : REMANEX DP  
Application(s) et/ou usages normaux : Insecticide  
Distributeur : AEDES  
75, rue d'Orgemont  
95210 SAINT-GRATIEN  
Tél. : +33 (0) 1 39 89 85 86  
Fax : +33 (0) 1 39 89 86 44  
E-Mail : [info@aedes.fr](mailto:info@aedes.fr)  
Téléphone en cas d'urgence : Centre Antipoison de Paris - Tél. : 01 40 05 48 48

### 2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la préparation : REMANEX DP  
Famille : Pyréthriinoïde  
Description de la préparation : Insecticide en poudre.  
Composants contribuant aux dangers : 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle ;  
Perméthrine – N°CAS : 52645-53-1 – N° CE : 258-067-9  
Conc.pds. (%) = 0.5 – Classification Xn, N ; R20/22, R43, R50/53  
TALC - N°CAS : 14807-96-6 – N° CE : 238-877-9  
Conc.pds (%) = 90 < C < 100

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux : N – Dangereux pour l'environnement  
R50/53 – Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Insecticide à base de Perméthrine (ISO) : peut déclencher une réaction allergique chez certains sujets sensibles.  
**Autres troubles locaux** : paresthésie des yeux et de la peau possible.  
Habituellement, la durée n'excède pas quelques heures.

### 4. PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation : Retirer le sujet de la zone polluée, faire respirer de l'air frais. Le tenir au chaud et au repos. Consulter un médecin en cas de symptôme respiratoire.  
En cas de projections ou de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau claire pendant quelques minutes. Consulter un spécialiste si une irritation persiste  
En cas de projections ou de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.  
En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne pas faire boire d'eau. Appeler d'urgence les secours médicalisés et leur montrer l'étiquette.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Sans objet pour une poudre dont le constituant principal est du TALC

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Bonne hygiène corporelle

Précautions pour la protection de l'environnement :	Se laver les mains et la peau exposée au savon de Marseille après manipulation. Ne pas manger, en pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Eviter le déversement vers les égouts et points d'eau.
Méthodes de nettoyage :	Balayer le produit, puis stocker les déchets dans des conditionnements identifiés, avec des couvercles hermétiques avant de les faire traiter par une société agréée. Terminer en nettoyant le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent et récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	Voir paragraphe 8. Ne pas respirer les poussières. Opérer dans un endroit ventilé.
Mesures spéciales de précaution :	Se laver les mains et la peau découverte au savon, après toute manipulation
Stockage :	Sous abri dans des locaux bien ventilés. Conserver en emballage fermé.
Sensibilité à l'humidité :	Conserver à l'abri de l'humidité
Sensibilité à la lumière :	Eviter l'exposition au rayonnement solaire direct
Sensibilité à l'oxydation :	Non observé
Température de stockage :	Température ambiante
Température basse à éviter :	Sans
Mesures spéciales de stockage :	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux
Lieux de stockage :	Conserver le produit dans son emballage, dans un endroit frais ventilé.
Matériaux d'emballages recommandés :	Polyéthylène ou polypropylène.
Autres recommandations :	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas réutiliser les emballages vides.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle :	
Valeurs Limites d'Exposition :	Talc sans fibres d'amiante. Poussières alvéolaires = 2mg/m3 Selon les recommandations de l'ACGIH (USA- 1995-96)

#### Equippedement de protection individuelle :

Protection respiratoire :	Porter un masque
Protection des mains :	Utiliser des gants protecteurs appropriés. Type PVC.
Protection des yeux et du visage :	Se munir des lunettes protectrices avec protections latérales.
Protection de la peau et du corps :	Utiliser un vêtement de protection et des bottes appropriées.
Mesures d'Hygiène spécifiques :	Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer lors de l'utilisation.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Informations générales :

Aspect :	Poudre homogène blanchâtre
Odeur :	Faible
Températures caractéristiques :	Sans
Point Eclair :	Sans
Auto inflammabilité :	Sans
Densité relative :	0.4 – 0.5 g/ml (à 20°C)
Solubilité :	Insoluble dans l'eau et en milieu organique

### 10. STABILITE ET REACTIVITE

Produit de décomposition / combustion : Pas de produit de décomposition dangereux connu dans les conditions normales d'emploi et de stockage (voir paragraphe 7).

Condition à éviter : Conserver à l'écart de la chaleur et des sources incandescentes

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Evaluation toxicologique réalisée sur une composition similaire.  
DL 50 voie orale/rat : > 10 000 mg/Kg  
DL 50 voie cutanée/lapin : >5000 mg/Kg

Pouvoir Irritant : Evaluation toxicologique réalisée sur une composition similaire.  
Irritation cutanée (lapin) : non irritant.  
Irritation oculaire (lapin) : non irritant.

Sensibilisation : Peut provoquer des réactions allergiques chez certains sujets sensibles.

Ingestion : Troubles digestifs possibles : nausées, vomissements.

Toxicité chronique : Non tératogène. Non mutagène. Non cancérigène

Commentaire et symptomatologie : Risque de survenue de sensations transitoires de type brûlure ou piqûre, au niveau du visage et des muqueuses, sans lésion cutanée.

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Protection de l'environnement : Ne pas rejeter les eaux de lavage dans les égouts et les points d'eau.

Persistance et dégradabilité : Photostable et dégradable dans le sol et les eaux. Potentiellement bioaccumulable.

Ecotoxicité : Evaluation écotoxicologique limitée

Permethrine : CL 50 poissons (96 h) : 2,5 µg/L.  
CE 50 daphnies (48 h) : 0,6 µg/L

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets et résidus : Suivre les réglementations locales en vigueur. Ne pas rejeter en milieu naturel.

Destructions des emballages souillés : Bien vider et rendre inutilisable l'emballage. Elimination selon les réglementations locales en vigueur.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Code matière ONU : 3077

Voies Terrestres :

ADR (Route)	Classe	Groupe d'emballage	Code Danger	Quantités limitées	Description des marchandises
	9	III	90	LQ27 (6kg, 30kg brut)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.

I.M.D.G Assimilation transport : Polluant marin

O.A.C./IATA Assimilation transport : Non classé

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations communautaires :

Etiquetage UE :

Etiquetage selon la réglementation C.E.

Symbole et lettre d'identification :

N – Dangereux pour l'environnement



Contient de la :

Perméthrine. Peut déclencher une réaction allergique.

Phrases R :

R 50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S :

S2 – Conserver hors de la portée des enfants

S13 – Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

S20/21 – Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.

S22 – Ne pas respirer les poussières.

S24/25 – Eviter le contact avec la peau et les yeux

S36/37/39 – Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil des yeux et du visage.

S46 – En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S49 – Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

S60 – Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

S61 – Eviter le rejet dans l'environnement, se référer aux instructions de sécurité.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Indications particulières

Se référer aussi aux instructions techniques pour l'utilisation.

Pour toute information complémentaire, se renseigner auprès du fournisseur.

Document de référence :

Données internes.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été établis en accord avec la directive 2006/8/CE qui remplace les éditions précédentes, et conformément au règlement REACH 1907/2006/CE. Les renseignements fournis ont été basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné à la date du 26/03/09. Ils sont donnés de bonne foi. Une liste de rappel des principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs peut être jointe, à titre indicatif à cette fiche.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.